



Coordination nationale sur la formation des enseignants

Analyse du courrier de Darcos

Point 1

Ouverture de discussions sur la place du concours ... mais le ministère campe sur la position du concours en M2, la discussion ne porterait que sur la place dans l'année de M2.

La place du concours en M2 avait été signalée comme un point d'achoppement fort, car la focalisation sur le concours mobiliserait toute l'énergie des étudiants, au détriment des autres aspects des études et de la formation. Certes ce risque serait minimisé si le concours était placé en début d'année, mais, même dans ce cas d'autres problèmes demeurent :

- à l'issue du concours, certains étudiants seront lauréats, d'autres non. L'organisation d'un cursus commun à cette double cohorte risque d'être délicate.
- on ne connaîtra le nombre d'étudiants reçus et le nombre d'étudiants collés qu'à l'issue du concours, or cette donnée est nécessaire pour l'organisation de la formation et en particulier des stages en responsabilité. Le problème sera surtout crucial pour les CAPES, CPE, CAPLP, COP car le nombre de lauréats par académie est imprévisible.

Conclusion : il n'y a pas véritablement d'espace de négociation : seul le mois du concours est proposé à la discussion, l'année du concours n'est pas soumise à discussion. Bref, l'année de M2 reste problématique

Point 2

Aucune précision technique (durée ? rémunération ? qui aura droit à ces stages ?...), donc aucune garantie.

Point 3

Rien de précis sur le dispositif annoncé

Maintien de la proposition d'aide sous forme de postes d'AED. Or ce type de poste est incompatible avec la poursuite d'un master et la préparation d'un concours

Conclusion : ce point n'apporte aucune information nouvelle, le ministère reste sur ses positions.

Point 4

Seul un tiers du temps de l'année de stage est prévu pour la formation.

Pendant très longtemps, la première année d'exercice les professeurs stagiaires assuraient un tiers de service et disposaient des 2 autres tiers de l'année pour se former et préparer leurs cours. La proportion serait donc inversée.

Conclusion : ce point n'apporte aucun élément nouveau, le ministère reste sur ses positions.

Point 5

Point positif : il est fait mention des maîtres-formateurs

Point ambigu : il n'est pas fait mention des IUFM

La notion de « tuteur » n'est pas définie.

Point 6

Le texte : annonce des négociations sur la revalorisation mais ne dit rien de précis,

Conclusion : ce point n'apporte aucune information nouvelle.

Point 7

Simple annonce de la prise en compte d'un thème de discussion

Conclusion : ce point n'apporte aucune information nouvelle.

Point 8 : le ministère fait en sorte que la rentrée 2009 soit un bazar monstrueux !!!

Ce que le ministère présente comme une concession n'en est pas :

- l'autorisation de se représenter aux concours (ce qui n'est pas la même chose que l'autorisation de doublement) accordée aux candidats présents aux épreuves d'admissibilité n'est pas un cadeau, c'est un droit

Point éminemment problématique :

« pourront également se présenter aux concours de la session 2010, les étudiants inscrits en M1 à la rentrée universitaire 2009 »

- cela suppose que les masters soient mis en place dès la rentrée 2009. Autrement dit que les maquettes aient été déposées ou le soient dans 10 jours.

- or les maquettes déposées, et celles qui sont en cours d'élaboration, ont été établies à partir d'un cahier des charges prévoyant que le concours serait passé en M2 (cette contrainte était d'ailleurs l'un des points les plus contestés !).

Le ministère fait donc le forcing pour obtenir le dépôt des maquettes

Examinons la situation sans la penser en termes de concurrence, comme le ministère tente de nous le faire faire

On aurait à la rentrée 2009 :

- des établissements qui n'auraient pas déposé de master (en particulier les IUFM) et qui donc ne pourraient accueillir des étudiants préparant les concours. Les IUFM dans ce cas n'auraient comme étudiants à la rentrée 2009 que les lauréats des concours de cette année. Les universités intégratrices seront amenées à réorganiser profondément leurs services pour gérer cette difficulté.

- des établissements qui ont déposé les nouveaux masters, et qui avaient déjà des masters traditionnels. Dans ces établissements, certains étudiants d'une même filière passeraient le concours en M1, tandis que d'autres le passeraient en M2... on imagine la pagaille...

- des étudiants qui auraient des difficultés à s'inscrire à des préparations convenant à leur cas.

La situation serait dramatique pour la préparation au concours de professeurs des écoles et au CAPLP car les IUFM n'auraient pas de masters où les inscrire, et même si des universités proposent des masters préparant à ces concours, leur offre est très insuffisante, et inappropriée car elle prévoit que le concours se passera en M2.

- des étudiants qui prépareraient les concours en M1 et qui l'année suivante seraient disponibles pour leur master, condition indispensable pour être recrutée comme stagiaires, tandis que d'autres passeraient leur concours lors de l'année M2

Bref, sur une même académie des offres de master illisibles pour les étudiants

Point 9

Seul point vraiment positif de l'ensemble : le maintien des concours sous leur forme actuelle

Mais il manque le maintien des dispositifs de formation

Point 10 aucun changement par rapport aux mesures déjà annoncées

Conclusion d'ensemble :

La seule avancée est celle du maintien des concours sous leur forme actuelle. Mais elle n'est pas assortie des autres éléments qui permettraient la sortie de crise